

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 DECEMBRE 2018

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 27 novembre 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, M. Philippe PROTHAIS M. Bernard RAVAT, M. Fabrice REYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Absente excusée : Mme Corine RIEHS procuration à Mme Christelle DE PUGA

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

REMBOURSEMENT LOGEMENT COMMUNAL

Suite à un problème de tout à l'égout bouché les locataires communaux situés 14 place Carayon Latour ont subi des désagréments et ce durant 3 semaines. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide pour les dédommager de leur rembourser le loyer de décembre qui s'élève à 490,23 €.

DECISIONS MODIFICATIVES TRANSFERT DE RESULTATS SUITE DISSOLUTION SIEAV AU SDEEG

- En fonctionnement : crédits à réduire au 002 (recettes) et au 011 (dépenses) : - 63 801,41 €
- En investissement : crédits à augmenter au 001 (recettes) et à ouvrir en dépenses : 22 616,07 €

ADMISSION EN NON-VALEUR

Un courrier adressé par le Trésorier de Cadillac fait état de titres qui ne peuvent être recouverts pour une somme totale de 325,04 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'admission en non-valeur de ces titres.

AUTORISATION SIGNATURE AVENANT DE RATTACHEMENT DES ACTIONS DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE DE LA CDC DES COTEAUX DE GARONNE SUR LE CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE DE LA CDC DE PODENSAC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de rattachement des communes de l'ancienne Communauté de communes des Coteaux de Garonne et de la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie au Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes de Podensac renommé en Contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de communes Convergence Garonne.

TARIFS CANTINE 2019

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 seront :

- 2,52 € pour les familles ayant 1 ou 2 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 2,27 € pour les familles ayant 3 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 4,77 € pour les adultes.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE 2019

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 seront :

- de 0 à 400 €/mois	0,54 € la ½ h	- de 851 à 1250 €/ mois	0,63 € la ½ h
- de 401 à 600 €/mois	0,56 € la ½ h	- de 1251 à 1500 €/mois	0,65 € la ½ h
- de 601 à 850 €/mois	0,60 € la ½ h	- > à 1501 €/mois	0,67 € la ½ h

ACHAT MEUBLE CUISINE AMENAGEE LOGEMENT COMMUNAL 14 PLACE CARAYON LATOUR

Les locataires du logement communal situé 14 place Carayon Latour ont aménagé la cuisine à leur frais à leur entrée dans le logement. Ces locataires quittent le logement le 18/12/2018 et ils proposent de revendre leur cuisine aménagée à la commune. Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte d'acheter ladite cuisine aménagée pour 300 €.

REPRISE SALON DE COIFFURE

Une personne serait intéressée pour reprendre le salon de coiffure actuellement fermé situé au 10 avenue Saint Hippolyte. Un bail commercial sera établi et le montant du loyer sera fixé à 199 € par mois.

SIGNATURE PERMIS D'AMENAGER N° 033 007 18 P 0001

Monsieur le Maire rappelle

- l'article L422-7 du code de l'urbanisme selon lequel « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».
- qu'il est intéressé à titre personnel dans le cadre du permis d'aménager n° 033 007 18 P 0001.
- que l'arrêté dudit permis d'aménager a été signé par Mme Martine LASSERRE, 4^{ème} adjointe vice-présidente de la commission communale « urbanisme » qui a délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du 3^{ème} adjoint mais qui dans ce cas précis n'aurait pas compétence pour une telle signature.

M le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

M Daniel DUBOURG et M Fabrice REYNAUD quittent la salle au moment du vote et ne prennent pas part au vote.

Mme Martine LASSERRE est proposée pour prendre la décision relative à la délivrance du permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à :

5 voix pour – 7 voix contre – de ne pas désigner Mme Martine LASSERRE, pour prendre la décision relative au permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

Mme Martine LASSERRE n'est donc pas autorisée à signer l'arrêté de décision concernant le permis d'aménager n° 033 007 18 P 0001.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour l'apéritif des vœux du Maire un devis a déjà été reçu et un autre est en attente. Mme Lasserre doit en demander un autre à un traiteur local.
- Dans le cadre de la pose de compteurs Linky sur certains bâtiments communaux, Mme Teycheney propose qu'ENEDIS rencontre les élus. Un RDV sera donc demander à ENEDIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 23.